



apec

Association intercommunale
pour l'épuration des eaux
usées de la Côte

Rapport de gestion 2025

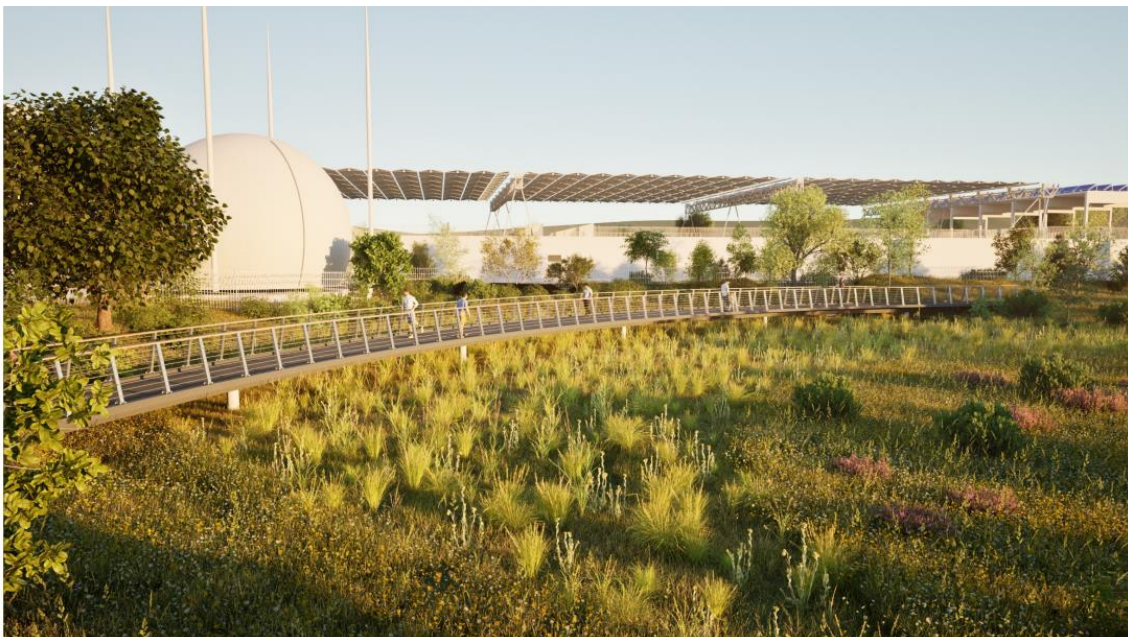


Table des matières

Conseil intercommunal

Bureau du Conseil intercommunal - commission de gestion, commission des finances, commission nouvelle STEP	3
Séances du Conseil intercommunal - résumé des décisions	3 - 4

Comité de direction

Composition	5
Dicastères	5
Activités du Comité de direction	6 - 16
La réalisation d'une nouvelle station d'épuration	6 - 13
Communication - un nouveau logo	13 - 15
Collaboration avec ThemorésÔ de Gland	15 - 16

Un peu d'histoire - Notre association a 55 ans - Notre STEP a 50 ans	16 - 18
----------------------------------------------------------------------	---------

Administration - Exploitation Ressources humaines	18 - 21
------------------------------------------------------	---------

Step - entretien	21 - 22
------------------	---------

Collecteurs intercommunaux et stations de pompage – Entretien	22 - 24
------------------------------------------------------------------	---------

Quelques chiffres	24 - 27
-------------------	---------

Les déchets à ne pas jeter dans les toilettes	27 - 28
-----------------------------------------------	---------

Conclusions	28
-------------	----

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers intercommunaux,

Le comité de direction a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion de l'exercice 2025.

Conseil intercommunal

Bureau du Conseil intercommunal

Président	M. Damien Richard
Vice-Président	M. Laurent Bardet
Scrutateurs	Mme Eva Schultz
	M. Denis Berger
Scrutateurs suppléants	M. Stéphane Gabriel
	M. Johnny Meier
Secrétaire	Mme Tanja Ricci

Commissions permanentes

Commission des finances

M. Jean-Claude Bays
M. Laurent Dorand
M. François Martignier
M. Daniel Richard
M. Pascal Colombo
M. Eric George
M. Laurent Bardet

Commission de gestion

Mme Valérie Issumo
Mme Eva Schultz
Mme Muriel Archer Galibourg
M. Rasul Mawjee
M. Marc-Olivier Lequint
M. Stéphane Gabriel
M. François Delafoge

Commission Nouvelle STEP

Mme Eva Schultz
Mme Muriel Archer Galibourg
M. André Darmon
M. Gille Favre
M. Stéphane Gabriel
M. Philippe Thévenot
M. Dario Sicuranza

Séances du Conseil intercommunal - Résumé des décisions

Le Conseil intercommunal a siégé à trois reprises en séance ordinaire.

Séance du 22 mai 2025 à Coinsins

Préavis no 16 relatif aux comptes de l'exercice 2024.

Le conseil intercommunal décide :

- d'adopter les comptes de l'exercice 2024, soit :

- a) le compte de fonctionnement ;
- b) le bilan ;

- de décharger le comité de direction de son mandat pour l'exercice 2024 ;
- de décharger la commission de gestion de son mandat pour 2024.

Rapport de gestion 2024

Le rapport de gestion 2024 est accepté tel que présenté.

Séance du 27 août 2025 à Arzier-Le-Muids

Préavis no 17 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la construction d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association au lieu dit « Lavasson » sur le territoire de la commune de Gland ;

Le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- d'accorder le crédit de CHF 92'165'160.00 et d'autoriser le Comité de direction à entreprendre les travaux de construction d'une nouvelle STEP ;
- d'autoriser le Comité de direction à contracter un emprunt de CHF 92'165'160.00 aux conditions les plus favorables.

Préavis no 18 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour intégrer un local destiné à ThermorésÔ SA dans le programme de la construction de la nouvelle STEP

Le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- d'accorder le crédit de CHF 1'000'000.- et d'autoriser le Comité de direction à intégrer un local destiné à ThermorésÔ SA dans le programme de la construction de la nouvelle STEP ;
- d'autoriser le Comité de direction à contracter un emprunt de CHF 1'000'000.- aux conditions les plus favorables.

Séance du 9 octobre 2025 à Begnins

Préavis no 19 relatif au projet de budget de l'exercice 2026

Le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- d'accepter le projet de budget de l'exercice 2026 tel que présenté par le Comité de direction.

Comité de direction

Président	M. Cédric Marzer, municipal, Trélex
Vice-président	M. Luc Mouthon, syndic, Marchissy
Membres	Mme Christelle Giraud-Nydegger, municipale, Gland M. Jürg Minder, municipal, Vinzel M. Claude Molteni, municipal, Dully M. Claude Bosson, municipal, Duillier M. Sébastien Cottier, municipal, Burtigny
Secrétaire	M. Dominique Gaiani, Gland
Boursier	M. Michel Félix, Gland

Dicastères

COMITE	DICASTERES
Marzer Cédric	Administration générale - Informatique - Site internet - Ressources humaines - Assurances
Giraud-Nydegger Christelle	Nouvelle STEP - Procédures adoption PA - Permis de construire - Relations avec Ville de Gland et ses services
Minder Jürg	Nouvelle STEP - Groupe technique de pilotage - Relations avec les mandataires
Molteni Claude	Finances - Nouvelle STEP - Emprunts - Subventions
Bosson Claude	Communication - Relations avec la presse - Relations publiques - Réseau des collecteurs et station de pompage – PGEE 2.0
Mouthon Luc	Ancienne STEP - Exploitation - Bâtiments – Sécurité - Statuts - révision – définition des participations communales aux frais d'exploitation
Cottier Sébastien	Nouvelle STEP - Développement durable - Aménagements extérieurs - Relations avec ThermorésÖ - EnergéÖ

Activités du comité de direction

En sus de diverses séances ponctuelles, le comité de Direction s'est réuni à 16 reprises en 2025. Ses principales occupations furent les suivantes :

Révision des statuts - Modification de l'article 21 - Plafond d'endettement – Adoption par le Conseil d'Etat

Cette révision a fait l'objet du préavis no 12 relatif à la modification de l'art. 21 des statuts de l'association (plafond d'endettement).

Le Conseil intercommunal, dans sa séance du 23 mai 2024, a décidé, à l'unanimité, de modifier l'article 21 des statuts de l'association et de fixer le plafond d'endettement à 100 millions de francs.

Les Municipalités des 21 communes ont accepté la modification de l'article 21 des statuts de l'APEC. Les Conseils communaux et généraux des 21 communes ont accepté la modification de l'article 21 des statuts de l'APEC.

Cet article 21 a la teneur suivante :

En règle générale, les communes associées ne participent pas personnellement au capital de l'association.

*Cette dernière procède au financement des frais d'étude, des travaux, des constructions et des frais de mise en service des ouvrages en recourant à l'emprunt. **Le plafond d'endettement est fixé à 100 millions de francs.***

Les subventions de l'Etat de Vaud, éventuellement de la Confédération, allouées aux communes associées, en rapport avec l'épuration des eaux usées, sont entièrement acquises à l'association.

Adoption par le Conseil d'Etat

Soumise le 7 janvier 2025, cette modification a été adoptée par le Conseil d'Etat dans sa séance du 26 mars 2025.

La réalisation d'une nouvelle station d'épuration correspondant aux besoins de notre association

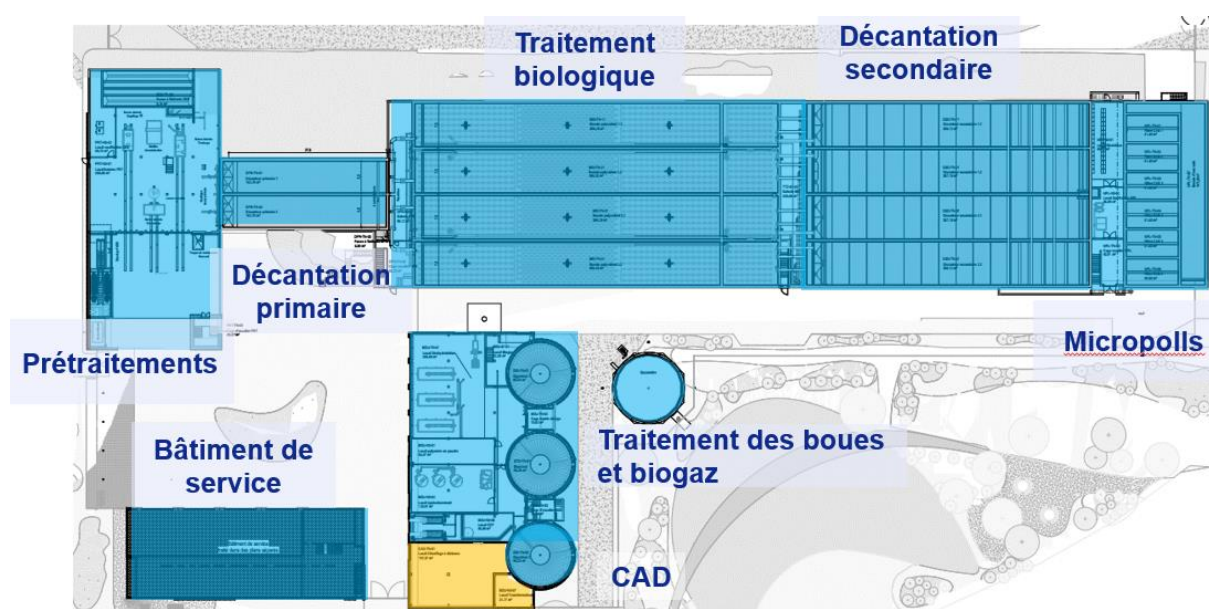
Le projet de STEP

Le projet prévoit la réalisation d'une nouvelle station d'épuration dimensionnée pour permettre un traitement jusqu'à 72'500 équivalents habitants, seuil qui devrait être atteint probablement à l'horizon 2055.

Le procédé biologique retenu est celui des boues activées fonctionnant sur le principe de nitrification / dénitrification alternées, intermittentes, dit procédé « A/I ». Ce dernier permet à la fois d'intégrer le traitement de micropolluants et le traitement du cycle de l'azote total, selon les dernières exigences de traitement de la législation fédérale et cantonale.



Cette nouvelle STEP regroupe différents bâtiments :



Bâtiment de service

Le bâtiment administratif représente le cœur opérationnel de la STEP, situé à l'entrée du site. Ce bâtiment sur un niveau se décompose en deux secteurs ; l'un dévoué à l'administratif et au personnel et une partie du bâtiment plus industrielle dévolue à des ateliers, des garages et du stockage de pièces.

Pré-traitement

Le bâtiment des pré-traitements constitue le premier élément dans la filière du traitement des eaux et des boues, il est donc naturellement situé en tête de STEP, au nord-ouest de la parcelle. Cet ouvrage se décompose en trois parties.

Partie couverte sur le devant servant de place de dépotage pour l'alimentation en chlorure ferrique, les cuves sont situées en sous-sol, les différentes livraisons de boues externes, toilettes chimiques, etc.

Cette zone couverte accueille également la trappe d'accès à la galerie technique située en sous-sol et sera équipée d'un palan permettant de monter ou descendre les charges

C'est dans cette partie du bâtiment que se regroupent les eaux en provenance de la Dullive et celles du réseau gravitaire en provenance des communes du haut. Elles sont montées une dernière fois jusqu'au premier niveau par deux grandes vis d'Archimède.

L'intérieur du bâtiment offre deux niveaux, le rez accueille des locaux techniques et principalement les bennes à déchets du dégrillage, du tamisage et le laveur de sable.

Le premier niveau quant à lui est constitué de deux canaux parallèles de part et d'autre du bâtiment accueillant les deux dégrilleurs, les deux tamiseurs fins et la strainpress nécessaire à enlever les filasses des boues.

La partie centrale regroupe les locaux électriques et les locaux de ventilation. L'entier du système est conçu pour permettre la révision d'une machine sur une des deux lignes tout en maintenant l'autre en service. En plus, un système de bypass permet l'entretien ultérieur des canaux. Cette étape du traitement étant la plus malodorante, l'intégralité du bâtiment est placée sous dépression par le système de ventilation mécanique. L'air est filtré et désodorisé avant rejet.

Dans la troisième partie à l'arrière du bâtiment et donnant sur l'extérieur, on y trouve les deux bassins des dessableurs/déshuileurs, là aussi réalisés en parallèle.

Décantation primaire

La décantation primaire est composée de deux bassins parallèles dans lesquels l'eau se répartit de manière égalitaire à la sortie du pré-traitement. Ces deux bassins sont munis de racleurs à chaîne récoltant les objets de la décantation puis les renvoyant dans les fosses de boues situées au sous-sol.

Biologie et décantation secondaire

Le cœur du système d'épuration se compose de quatre bassins parallèles abritant la biologie, suivis chacun d'un bassin de décantation secondaire.

Un procédé biologique à boues activées fonctionnant sur le principe de nitrification / dénitrification alternée intermittente (système A/I) se déroule en deux temps.

Traitement des micropolluants

Ce bâtiment accueille, sur la partie supérieure, le traitement à proprement parler des micropolluants qui est réalisé par une filtration sur charbon actif en grain (CAG) régénérable.

Bâtiment des boues

Comme son nom l'indique, cet important bâtiment est en grande majorité dévolu au traitement des boues. Il s'organise en trois niveaux. Au niveau du sous-sol, la moitié accueille les différentes fosses nécessaires au stockage des boues en lien avec les différentes étapes de traitement.

Le sous-sol regroupe également les accès de service aux trois silos ainsi que les pompes nécessaires au brassage et les échangeurs de chaleur pour le réchauffement des boues pour la digestion.

L'arrière du bâtiment est conditionné par les trois importants silos, deux digesteurs de part et d'autre et un stockeur au centre.

Le rez accueille quant à lui les locaux nécessaires au traitement des boues à savoir l'emplacement des trois bennes d'évacuation des boues déshydratées, le local d'épaississement et les flocculateurs.

Le premier étage accueille sur un tiers du bâtiment les presses à vis nécessaires à la déshydratation des boues, un emplacement étant réservé pour l'ajout ultérieur d'une troisième machine si besoin.

Le solde des locaux est dévolu au CVS (Chauffage, ventilation, sanitaire) et aux locaux électriques et aux CCF (couple chaleur force) permettant de valoriser le biogaz par la production d'électricité et de chaleur nécessaire au bon fonctionnement de la STEP.

La partie sud du bâtiment, niveaux rez et sous-sol est réservé à ThermorésÔ pour l'installation des systèmes de récupération de chaleur résiduelle dans nos eaux traitées (voir préavis spécifique). Une partie du bâtiment est également dévolue à la SEIC pour l'installation des transformateurs indispensables à l'alimentation de la STEP et de ThermorésÔ.

Gazomètre

Le gazomètre est un ouvrage permettant de stocker, à l'intérieur d'une membrane double-peau, le gaz produit par les digesteurs de boues qui est ensuite valorisé au travers des CCF pour la production d'électricité et de chaleur.

La totalité du courant électrique produit est consommée sur place.

Galerie souterraine

La galerie souterraine mais néanmoins carrossable en surface, est réalisée tout le long de la parcelle entre la biologie et le bâtiment des boues, allant du pré-traitement jusqu'au micropolluant. Elle offre ainsi un canal technique desservant en sous-sol l'intégralité des bâtiments.

Elle permet la mise en place des conduites techniques, de boues, des eaux, électrique, etc. dans un système toujours facilement accessible, visible et facilitant ainsi son entretien ultérieur.

Places, aménagements extérieurs

Les différents bâtiments s'organisent autour d'une place centrale permettant la giration des différents véhicules et l'accessibilité aux différentes installations. Les surfaces utilisées par les véhicules lourds sont revêtues, tandis que des zones semi-perméables, notamment au centre ou sur les bords assurent une meilleure infiltration des eaux tout en restant carrossables.

Un îlot de verdure agrémenté de plantations est prévu en son centre.

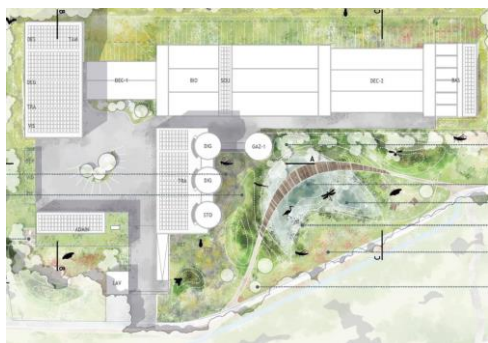
Côté ouest, entre le pré-traitement et le bâtiment administratif, la zone de stationnement est dévolue au personnel et aux visiteurs.

Le site de la STEP sera clôturé. Les clôtures seront toutefois masquées par un maximum de végétation prévue sur le pourtour du site, conformément au Plan d'Affectation et au résultat du concours.

Zone dévolue au public

La zone sud-est de la parcelle accueille le bac de rétention à ciel ouvert sous forme d'une dépression naturelle. Elle est agrémentée de manière importante par des plantations et une zone de prairie afin de mettre en place un biotope.

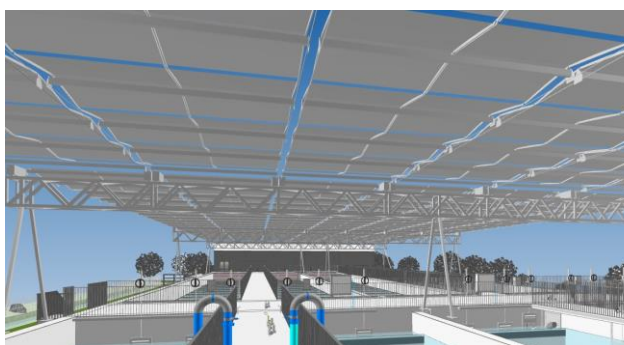
Ce dernier est équipé d'une passerelle en béton fibré ultra haute performance, d'un cheminement non revêtu et d'un espace piétonnier qui sera après réalisation, remis à la Ville de Gland. La placette sera compétée par du mobilier urbain selon le programme standard de la Ville de Gland.



Photovoltaïque

Une partie de l'électricité nécessaire au fonctionnement de la STEP sera produite sur place par des panneaux photovoltaïques prévus sur l'intégralité des toitures des bâtiments.

En complément, le projet intègre également une infrastructure rétractable sur les bassins biologiques qui permettra la production d'électricité solaire de l'ordre de 1'122'950 kWh par année.



Le dispositif rétractable est un produit éprouvé, déjà mis en place dans passablement de stations d'épuration en Suisse qui offre l'avantage de répondre aux normes SUVA pour l'exploitation et leur mise en place sur des bassins de traitement biologique.

Les conduites

La liaison Dullive - Lavasson d'une longueur totale d'environ 2'245 mètres sera composée de

- 2 conduites DN 450 (dn = diamètre intérieur d'un tube) en montée.
- 1 conduite DN 800 en descente et des tubes électriques.

L'APEC dispose, par conventions, de l'accord de tous les propriétaires des parcelles concernées.

Les deux stations de pompage (STAP)

Une partie importante des eaux usées brutes qui devront être traitées par la nouvelle STEP arrivent actuellement directement à la STEP de la Dullive, située à une altitude inférieure. Ces eaux devront donc être relevées jusqu'au Lavasson au moyen de deux stations de pompage.

véhicules d'exploitation (agricoles et poids lourds) et les cyclistes. Le chemin projeté restera dans l'emprise du domaine public existante.

Il est également prévu deux places d'évitement en béton côté Lac, d'une longueur d'environ 18m et d'une largeur de 2 mètres, ceci afin d'assurer le croisement des véhicules agricoles. Ces places d'évitement seront créées à proximité des chemins agricoles existant pour diminuer les emprises.

Le chemin des Poteaux sera toujours interdit à la circulation, à l'exception des poids lourds qui devront accéder à la STEP, aux véhicules agricoles et aux vélos.

Le Coût

Total STEP	75'090'000.00
Total Conduites - Stations de pompage - Accès et routes	23'356'000.00
Total Conduite du projet	2'566'000.00
Préavis no 28 / 2016 - 2021	- 884'840.00
Préavis no 7 / 2021 - 2026	- 7'962'000.00
Total	92'165'160.00

Les subventions attendues

Subventions attendues	juin.25
Azote: Etat de Vaud	-4 225 142
Micropolls: OFEV	-6 178 809
Panneaux PV: Pronovo	-266 000
Bois: Etat de Vaud	-80 000
Turbine: Etat de Vaud	-800 000
CCF: Pronovo	-196 000
Total subventions	-11 745 951

L'avenir du site actuel

Le projet de transformation prendra en compte uniquement les déconstructions nécessaires à la bonne exécution du nouvel ouvrage de pompage ainsi que les travaux de transformation des deux bassins circulaires. L'APEC, propriétaire du terrain, sera en charge de la déconstruction complète des ouvrages inutilisés et gardera la jouissance du terrain.

Délivrance du permis de construire

La permis de construire a été délivré par la municipalité de Gland le 19 septembre 2025.

Constitution du droit de superficie

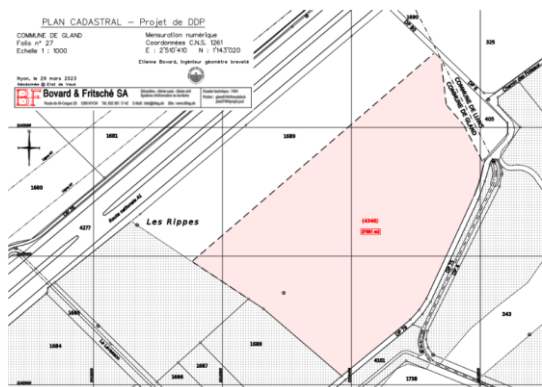
La Ville de Gland a constitué en faveur de l'APEC une servitude personnelle de droit de superficie conformément aux dispositions du Code civil suisse. L'acte notarié a été signé entre les deux parties le 3 décembre 2025.

L'assiette du DDP porte sur une partie de la parcelle n° 1689 selon plan d'affectation, exclusion de la zone forestière et de la zone agricole. La parcelle mise en DDP, qui portera le n° (4346),

présente une surface de 27'581 m² correspondant à la zone affectée à des besoins publics 18 LAT, selon le plan du géomètre ci-dessous.

Durée du droit : 100 ans.

Redevance : la rente du droit de superficie s'élève à CHF 3.- / m², soit une redevance annuelle totale de CHF 82'743.-.



Début des travaux

Ouverture du chantier : le 23 septembre 2025.



Communication

Afin de renforcer ses moyens de communication sur l'évolution du projet de construction de la nouvelle station d'épuration, le Comité de direction a mandaté l'agence Quart d'Heure dirigée par M. Rodolphe Haener, journaliste, pour l'accompagner dans cette démarche. La prestation court de mai 2025 à octobre 2028, après l'inauguration de la STEP.

Un nouveau Logo Lavasson

Mandatée pour accompagner la communication du projet de nouvelle STEP à Gland, l'Agence Quart d'Heure a proposé d'entrée de jeu de démarquer cette nouvelle installation de l'association qui la gère (APEC). L'idée centrale de donner à cette STEP une ampleur qui dépasse la « simple » installation technique, de manière à pouvoir communiquer sur les avancées environnementales, notamment.

Par ailleurs, le nom choisi « step-apec Lavasson » contient le nom de l'association. C'est donc une communication organisée autour de la construction de la nouvelle step qui a été mis en place, et non autour de l'APEC, même si celle-ci est liée.



Les besoins – Public cible

Il existe quatre types de besoins dans le cadre de cette campagne de communication :

- Alerter la population des désagréments dus aux divers travaux, notamment concernant la circulation au chemin du Stand. Mais aussi au centre sportif d'En Bord.
- Expliquer à la population les diverses avancées et innovations poursuivies par cette installation intercommunale :
 - Efficience énergétique
 - Exemplarité écologique
 - Mutualisation / régionalisation des ressources et besoins
 - Lutte contre les micropolluants
 - Etc.
- Communiquer auprès des communes et leur législatif.
- Documenter un chantier exceptionnel.

Stratégie de communication

Par l'entremise de plusieurs supports :

- Révision du site internet ;
- Création de profils médias sociaux pour héberger et diffuser les contenus (Youtube, Facebook, Instagram, LinkedIn, etc.) ;
- Création de deux panneaux d'information sur les chantiers aux entrées du chemin du Stand (Gland) et du chemin des Poteaux (Luins) ;
- Création de bâches imprimées durant le temps des travaux ;

Médias et compétences

Rédaction : tant pour l'information-service aux habitants que pour « raconter » un projet hors-normes tout au long du chantier ;

Photographie et vidéo tant pour créer du contenu que pour documenter le chantier ;

Les événements en 2025

Conférence de presse du 1^{er} septembre 2025 à l'intention des médias.

Séance d'information publique organisée le 16 septembre à 19h, à la Salle communale de Gland.

Les flyers 2025



Plan de circulation

En parallèle à la construction de la step-apec Lavasson, la Ville de Gland procédera à des travaux de réfection du chemin du Stand, de septembre 2025 à septembre 2026. Durant ce laps de temps, la circulation sera modifiée. Les utilisateurs du centre sportif d'En Bord, ainsi que ceux du stand de tir et toute personne se rendant en Ruyre, sont priées d'emprunter le chemin du Lavasson. Durant les travaux, le chemin du Stand ne sera accessible qu'à la mobilité douce.

LAVASSON
step-apec.ch

Gland - Service des Infrastructures et de l'environnement
Chemin du Montéty 1 - 196 Gland
Tél. : +41 22 354 04 30 / E-mail : info@gland.ch



LAVASSON
step-apec.ch

eau et environnement

Une nouvelle station de traitement des eaux usées à la pointe des attentes écologiques, pour le bien de plus de 72'500 équivalent-habitants et, bien sûr, de la nature.

Objectif écologie!


Séance d'information publique
Mardi 16 septembre 2025 à 19h
à la salle communale de Gland.



La nouvelle step Lavasson, à Gland, est portée par l'IAPEC (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte).

21 communes - 72'500 équivalent-habitants

Arzier-Le Muids, Bassins, Begnins, Bursinel, Bursins, Burtigny, Coinsins, Duillier, Dully, Genolier, Gilly, Givrins, Gland, Longirod, Le Vaud, Luins, Marchissy, St-Cergue, Trélex, Vich et Vinzel.



- Lutte contre les micropolluants
- Injection de chaleur dans un réseau de chauffage à distance
- Valorisation du bois régional
- Production d'électricité solaire et hydraulique
- Réutilisation de l'eau épurée pour lavage
- Valorisation du biogaz par la transformation en électricité et chaleur
- Parc pour le public et la biodiversité
- Traitement de l'azote total

<p>2025</p> <p>Septembre 2025 Réfection du chemin du Stand - Jusqu'à Septembre 2026</p>	<p>2025</p> <p>Octobre 2025 Construction de la step-apec Lavasson - Jusqu'en août 2028</p>	<p>2026</p> <p>Pose des conduites souterraines (12 mois), avec passage sous les voies CFF (de janvier à juillet).</p>	<p>2026</p> <p>et passage sous les terrains du centre sportif En Bord (de juillet à octobre)</p>	<p>2027</p> <p>Construction de deux stations de pompage : sur les terrains de la Clinique La Lignière et à l'actuelle step de La Dullive (12 mois)</p>	<p>2028</p> <p>Phase de mise en service des installations (8 mois), puis inauguration (automne)</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Collaboration avec le ThermorésÔ de Gland

Ce partenariat vise, d'une part, à permettre à l'APEC de valoriser l'énergie issue de la STEP (notamment via le groupe CCF et la récupération de chaleur sur les eaux épurées) et, d'autre part, à offrir à ThermorésÔ l'opportunité de récupérer cette chaleur afin de l'exploiter au sein de son réseau de chauffage à distance desservant la ville de Gland.

Dans cette optique, une mutualisation du bâtiment est envisagée, permettant à ThermorésO d'y installer ses équipements de récupération et de transformation de l'énergie directement au sein des infrastructures de la future STEP.

Une convention a été signée entre les deux parties. Celle-ci a pour but de définir les principes régissant les aspects suivants :

- La délimitation des prestations et des propriétés ;
- Les conditions et modalités de livraison des fluides (eau potable, électricité, eaux claires, chaleur, etc.) ;
- Les servitudes et autorisations d'accès pour tout équipement situé dans la zone STEP en dehors du local, si nécessaire ;
- La définition du local destiné à l'installation des pompes à chaleur ainsi que les équipements souhaités pour cet espace ;
- L'établissement d'un planning prévisionnel incluant les études de ThermorésO, les premiers rendus nécessaires à la finalisation du présent document, la remise de la version définitive et la conclusion des contrats (bail, fourniture de chaleur et d'eau claire, servitudes).

Un peu d'histoire - Notre association a 55 ans - Notre STEP a 50 ans

Quelques rappels historiques :

3 mars 1970

Création de l'APEC par l'adoption des statuts qui associent six communes : Begnins, Coinsins, Duillier, Genolier, Gland et Vich communes désireuses d'unir leurs efforts pour l'épuration de leurs eaux.

10 juin 1975

Selon le préavis relatif à une demande de crédit pour la construction de la station d'épuration, le coût de cette réalisation, pour 14'000 EH, est devisé à CHF 6'140'000.-,

- La Confédération octroie une subvention de 32,57% de la totalité de l'ouvrage.
- Le canton a pris une décision similaire accordant un taux de 44,95%.

Le montant à la charge de l'APEC est de CHF. 1'380'272.-.

1976 - Début des Travaux de construction de la STEP



27 septembre 1978

La volonté qui animait les pionniers de cette association s'est communiquée d'années en années à d'autres. Le but était d'expliquer, d'encourager, de convaincre les autres communes de ce même bassin versant à unir leurs efforts pour l'épuration des eaux dans une station centrale, afin d'éviter la prolifération de stations autonomes qui n'auraient jamais pu atteindre les résultats que nous sommes en droit d'attendre d'une installation centralisée.

Ces fructueuses démarches ont suscité l'adhésion de onze nouvelles communes à l'APEC à savoir :

Arzier, Le Muids, Bassins, Bursinel, Bursins, Dully, Givrins, Luins, Saint-Cergue, Trélex, le Vaud et Vinzel.

1^{er} juillet 1980 : Mise en service de la station d'épuration.

30 août 1980 : Inauguration de la STEP

La STEP de Gland (enfin) inaugurée

DOUZE ANS DE TRAVAUX POUR UNE «PREMIÈRE» SUISSE

Après douze années d'études et de travail, enfin, l'apothéose... L'inauguration d'un ouvrage considérable, le premier en Suisse réunissant 17 communes, la station d'épuration de l'Association intercommunale de La Côte, a eu lieu samedi dernier.

Ce ne sont pas moins de 173 invités, autorités de Berne, de Lausanne, syndics des communes membres, municipaux, ingénieurs, etc., que le président du Conseil intercommunal, M. Paul Bosson, également syndic de

Genolier eut le plaisir d'accueillir vers 10 h. 30, à « La Dulive ». Après avoir salué la présence de MM. Marcel Blanc, conseiller d'Etat, Pedrolli, directeur de l'Office fédéral de la protection de l'environnement, Jean-Pierre Guignard, chef de la section assainissement de l'office cantonal de la protection des eaux du canton de Vaud, M. Bosson, donna tout de suite le ton de cette manifestation qui s'est voulue joyeuse, plaisante, en prononçant un laïus d'accueil plein d'humour.

La fanfare de Gland, sous la direction de M. Rothlisberger, agrémenta la journée de ses harmonies. M. Camille Rey, syndic de Gland et président du comité de direction de l'APEC, débota officiellement la visite des installations en coupant le ruban vert et blanc de l'entrée de la station.

IMPRESSIONNANT
Impressionnant complexe que celui réalisé à Gland : puissants « turbo-flocs », que la plupart des invités voyaient fonctionner pour la première fois, locaux divers, déshydratations des boues, etc. La bien-facture, l'impeccable finition de chaque bâtiment, « briqué » jusqu'au dernier boulon, ont surpris considérablement ; en effet, à peine pensait-on que l'on était dans une station d'épuration, alors qu'aucun bruit, aucune odeur ne provenaient des eaux usées ; au contraire, la vue s'étendait vers le gazon verdoyant, tout neuf, les fleurs, les teintes bien choisies de ce complexe.

Après un apéritif, servi à La Dulive, les invités se rendirent à la grande salle du bâtiment communal, pour le déjeuner officiel. La première allocution fut celle de M. Camille Rey : « Ouf, enfin, c'est fini ! Notre station, que l'on devrait baptiser Désirée, est enfin en service ! Je voudrais saluer tous nos hôtes, plus particulièrement le conseiller d'Etat Marcel Blanc, qui a bien voulu nous honorer de sa présence. Un salut particulier à nos préfets (...) et à M. Pedrolli, qui a bien voulu quitter la ville fédérale et consacrer sa journée à notre manifestation. » Et M. Rey de poursuivre : « Dans cette salle se trouve une personne que je voudrais saluer tout particulièrement ; je le fais avec émotion, j'ai cité Louis Rochais, qui est le « père » de notre station et qui, s'il n'avait été atteint dans sa santé, aurait poursuivi les travaux qu'il a « passés » à MM. Gredlet et Nickli, ses successeurs ; c'est M. Nickli, ingénieur qui a repris le flambeau ! »

UNE AVENTURE
M. Nickli, principale cheville ouvrière et responsable de l'œuvre, fut particulièrement mis à l'honneur en ce jour. Lui-même fit un historique succinct de l'« aventure » STEP, donna quelques chiffres concernant les



Sous les yeux réjouis du préfet Prélaz, du syndic Bosson et du conseiller d'Etat Marcel Blanc, le syndic de Gland, M. Camille Rey, coupe le ruban. (photos ol/higuera)

SUIVEZ LE FLAMBEAU 12

1er décembre 1993 : Adhésion de la commune de Longirod.

7 décembre 1994 : Adhésion de la commune de Marchissy.

23 octobre 2000 : Agrandissement de la STEP de 14'000 EH à 35'000 EH.

21 octobre 2003 : La step obtient de la Confédération "La Médaille d'Eau", décernée aux STEP actives dans le domaine de l'énergie.

8 novembre 2007 : Adhésion de la commune de Gilly.

6 novembre 2008 : Adhésion de la commune de Burtigny.

Administration

Engagement d'un directeur

Nous allons arriver au terme de la présente législature et de l'organisation actuelle de l'administration avec les départs du boursier M. Michel Félix , en fonction depuis le 1^{er} janvier 1998 et du secrétaire M. Dominique Gaiani, en fonction depuis le 1^{er} juin 1980, qui sont programmés pour le 30 juin 2026.

La prochaine réalisation de la nouvelle STEP impliquera une nouvelle répartition des tâches car notre chef d'exploitation ne pourra à lui seul assurer la gestion de la STEP actuelle, suivre l'évolution de la construction de la nouvelle et sa mise en service.

Dès lors, le Comité de direction a décidé de recruter un directeur à 100% et mandaté la société HumanR pour le seconder dans cette démarche.

Descriptif du poste

En tant que directeur de STEP, en étroite collaboration avec le chef d'exploitation, il assurera à la fois la gestion du réseau de l'association intercommunale, de l'actuelle station d'épuration, le pilotage de la transition vers la nouvelle station et sa mise en service, tout en fédérant et mobilisant les équipes autour de ce changement majeur.

Les responsabilités

Direction :

- assurer la santé, la sécurité et le bien-être du personnel,
- garantir le respect de la politique et des processus ressources humaines sur le site,
- fédérer les équipes, encourager le partage d'informations et de pratiques, la collaboration entre collaborateurs-trices,
- accompagner les changements,
- recruter et encadrer les collaborateurs-trices,
- maintenir et développer les compétences individuelles et de l'équipe,
- contribuer, animer et/ou gérer des projets.

Exploitation et gestion :

- garantir une exploitation fiable, efficace et durable,
- anticiper les évolutions du secteur et adapter l'organisation en conséquence,
- suivre les indicateurs de performance et proposer des améliorations continues ou des innovations,

- assurer la gestion des budgets (exploitation et investissement) en lien avec la fiduciaire.

Technique :

- veiller, en étroite collaboration avec le chef d'exploitation, à la sécurité, la fonctionnalité et la pérennité des infrastructures et équipements,
- planifier la maintenance préventive, gérer les imprévus et assurer la continuité des activités,
- collaborer avec les prestataires, fournisseurs, autorités et organes de contrôle.

Secrétariat général :

- préparer les séances du comité de direction et de l'association (notes, comptes-rendus, procès-verbaux, documents stratégiques, etc.),
- assister aux séances et y être force de propositions,
- rédiger les préavis du comité de direction,
- collaborer activement avec les communes membres, les autorités cantonales et le conseil intercommunal,
- assurer la communication interne et externe de la STEP,
- superviser et assurer l'archivage et la mise en place de la GED,
- contribuer à la notoriété et à la visibilité de l'APEC (ex : réceptions et manifestations).

Le profil :

- formation(s) et expérience(s) reconnues dans le domaine de la technique et/ou de l'environnement,
- expérience confirmée dans la gestion d'équipe(s) et bonnes connaissances en ressources humaines,
- expérience confirmée dans la gestion de projets,
- bonnes connaissances en gestion financière,
- excellentes capacités d'analyse et de synthèse, de rédaction et de communication, forte sensibilité au développement durable et au cycle de l'eau.

Le Comité de direction a retenu la candidature de M. Alexis Huret. Il est au bénéfice d'un bachelor en chimie de l'université de Montréal, d'une licence en chimie-biologie (chimie des procédés) de l'université Joseph Fourier de Grenoble et d'un master de chimie verte de l'université de Strasbourg (2011-2013).

Au niveau « métier » : il possède des compétences en techniques d'analyses physico-chimiques, microbiologiques et spectroscopiques.

Au niveau « management » : il possède des compétences en lean management et amélioration continue.

Au niveau « leadership » : il était responsable des opérations dans une entreprise sise à Yverdon-les-Bains. Il a supervisé l'ensemble des opérations du site (production, logistique, maintenance), piloté la performance, accompagné le changement, encadré les chefs d'équipe (6 personnes) et le personnel opérationnel (60 à 70 personnes).

Il entrera en fonction le 1^{er} avril 2026.

Engagement d'une nouvelle boursière

Pour remplacer M. Michel Félix, le Comité de direction a désigné la fiduciaire Nathalie Widmer, à Gland. Son taux d'activité est de 15%. Mme Nathalie Widmer, par ses mandats actuels, maîtrise le plan comptable MCH2 que nous devons appliquer dès 2027.

Site internet

Le site internet repensé consistera en un rafraîchissement du site internet existant de la STEP-APEC Lavasson, en s'appuyant sur la structure déjà en place. Il s'agit d'une modernisation ciblée visant à actualiser l'image du site et à optimiser son fonctionnement sous Wordpress:

- l'interface sera réorganisée de manière plus structurée et dynamique afin de rendre la navigation plus claire et intuitive, sur ordinateur comme sur mobile.
- les actualités seront davantage mises en avant pour valoriser les informations importantes et les communications officielles.
- l'architecture facilitera également l'insertion et la mise à jour régulière des documents.

La nouvelle adresse du site est la suivante : www.step-apec.ch.

Exploitation - Ressources humaines

Notre équipe se compose au 31 décembre 2025 de : MM. Meylan Alain, Chaumont Georges, Duran José, Uldry Frédéric et Luginbühl Marc.

Le chef d'exploitation

Titulaire du brevet fédéral d'exploitant de STEP, M. Alain Meylan, chef d'exploitation a le rôle de gérer l'ensemble des installations de la STEP sur le plan technique, informatique et financier selon les compétences octroyées par le Comité de direction. Il dirige actuellement le personnel (4 personnes).

Il collabore étroitement avec le CODIR. Il participe à l'élaboration du projet de la nouvelle STEP.

Les collaborateurs

Nos collaborateurs, sont polyvalents et leurs connaissances permettent d'assurer l'exploitation de la STEP 24 heures / 24 heures et 7 jours / 7 jours.

MM. Georges Chaumont, José Duran et Marc Luginbühl sont au bénéfice du certificat d'exploitant de STEP.

En outre, à titre individuel, certaines missions spécifiques leurs sont attribuées tel que :

- La gestion du laboratoire et la réalisation des analyses ;
- La sécurité du personnel et des collaborateurs des entreprises extérieures sur le site ;
- L'entretien des parcs de machines ;
- L'entretien du réseau des collecteurs intercommunaux ;
- L'entretien des bâtiments et des aménagements extérieurs ;
- L'entretien des véhicules.

M. Michel Bardet a quitté sa fonction le 31 décembre 2025,

Formation du personnel

Cours de base et complémentaire d'exploitant de STEP

Après trois semaines de cours de formation, M. Marc Luginbühl a réussi l'examen final lui permettant d'obtenir le certificat d'exploitant de station d'épuration.

MM. Frédéric Uldry et Marc Luginbühl ont suivi une formation de sécurité « Protection antichute avec équipement de protection individuels (EPI) ».

Journées techniques

A titre individuel ou en équipe, nos collaborateurs ont participé aux séminaires ou journées techniques suivantes :

- Laboratoire (Techniques d'analyses).
- Les STEP face aux événements extraordinaires.
- Bilan 2024 de l'épuration vaudoise.
- Ensemble pour votre futur numérique.
- Optimisation chaîne de traitement dans les STEP.
- Diverses visites de STEP effectuées par le chef d'exploitation dans le cadre du projet de STEP.

Remerciements

Le comité de direction remercie le personnel pour la qualité de ses prestations. Grâce à leurs excellents états d'esprit, leurs compétences, nos collaborateurs assurent l'exploitation de la STEP.

STEP - Entretien

En sus de l'entretien usuel, nous devons régulièrement renouveler diverses pièces de nos installations. Nous nous efforçons de garder nos installations à un bon niveau de fiabilité mécanique mais nous constatons qu'il devient difficile de prévoir et d'anticiper les pannes concernant les équipements électriques et électroniques.

La principale intervention fut la suivante :

Gazomètre

La STEP de Gland est équipée d'un gazomètre de type cloche métallique qui monte et descend sur un plan d'eau.

Il se trouve que les conduites qui sont à l'intérieur du gazomètre sont perforées (corrosion). Ainsi, ces conduites de biogaz se remplissent d'eau créant des bouchons dans celles-ci.

Cette situation empêche le fonctionnement :

- des CCF = plus de production d'électricité et de chaleur par la STEP.
- de la Torchère = plus de système pour consommer le biogaz.

Solution retenue

Après vidange complète et nettoyage du gazomètre, le personnel a constaté une grosse fuite sur la conduite d'arrivée du biogaz.



Les brides non étanches ont été coupées et nous avons installé des manchons de réparation sur les conduites d'arrivée et de départ sises au fond du gazomètre.



L'installation de biogaz a été remise en service le 10 décembre dernier. Celle-ci avait été mise hors service depuis le 17 novembre, soit 23 jours.

Collecteurs intercommunaux et des stations de pompage- Entretien

Les 21 communes sont reliées par un réseau de collecteurs intercommunaux représentant 50 km de canalisations.

Curage annuel - contrôle caméra

Cette année, nous avons procédé au curage et au contrôle partiel par caméra du secteur 1 couvrant les communes de Dully - Bursinel - Luins - Vinzel - Bursins - Gilly plus le secteur de la Falaise à Gland.



Tournées de curage - Les secteurs

- 1 : Dully - Bursinel - Luins - Vinzel - Bursins - Gilly
- 2 : Arzier-le Muids - Bassins - Le Vaud - Longirod - Marchissy
- 3 : Trélex - Givrins - St-Cergue
- 4 : Genolier - Coinsins - Duillier - Prangins
- 5 : Begnins - Burtigny
- 6 : Gland - Vich

Regards de collecteurs

Quelques regards ont été réparés ou remplacés selon les exemples suivants :



Stations de pompage - Systèmes d'alarme sans fil.

Faisant suite à la suppression de la 3G par Swisscom pour fin 2025, nous avons modernisé les systèmes de transmission d'alarmes/données des ouvrages externes qui en sont équipés.

Lorsque la nouvelle STEP sera mise en service, il sera relativement aisé de reprendre les données et alarmes de ces stations de pompage existantes sur le nouveau système de gestion (supervision) de la nouvelle STEP.

Nous avons également modernisé le système de mesure de niveau sur certaines STAP.

Station de pompage du Vernay.

A la suite de coupures de courant prolongées à Dully, nous avons sauvé le fonctionnement de notre STAP à 3 reprises en 2025 avec notre génératrice de secours.



Station de pompage de Burtigny.

Nous avons remplacé le tableau électrique de commande complet.



Quelques chiffres

	2025	2024
Volume d'eau traitée (m ³) soit débit moyen par jour	3'132'169 8'581	3'242'409 8'883
Déchets retenus par le micro tamiseur et incinérés à TRIDEL par le train via la station de transfert de Gland Sotridec / Sadec	134 t.	147 t.
Boues déshydratées évacuées en cimenterie ou incinération	2025	2024
Boues épaissies introduites dans le digesteur	18'878 m ³	17'873 m ³
Boues déshydratées pour incinération Matière sèche	343 t. 131 t.	91 t. 34 t.
Boues séchées pour cimenterie (traitées jusqu'à 90%) Matière sèche	391 t. 368 t.	521 t. 479 t.
Boues liquides évacuées Matière sèche	0 t. 0 t.	0 t. 0 t.
Pluviométrie	2025	2024
Pluviométrie enregistrée à la Step	1'049 mm	1'141 mm

Traitement des boues

Une partie des boues a été livrée sous forme déshydratée durant les périodes de maintenance de notre sécheur et des usines de cimenterie.

Pendant la panne du circuit de biogaz, nous n'avions pas assez de chaleur pour sécher nos boues. Celles-ci ont été évacuées sous forme déshydratée à Lausanne.

Cependant, la majorité des boues traitées cette année ont été séchées et livrées en cimenterie.

Déchets

Le volume des déchets retenus par le dégrilleur d'entrée, le tamiseur fin (en amont des lits fluidisés) et le tamiseur fin installé sur le circuit des boues a diminué.

Déchets retenus par le dégrillage d'entrée et le tamiseur fin situé sur le circuit des boues

	2025	2024	2023	2022
Dégrillage	100 t.	101 t.	103 t.	106 t.
Tamissage des boues	34 t.	46 t.	40 t.	46 t.
Total	134 t.	147 t.	143 t.	152 t.

Le déversoir d'orage à l'entrée de la STEP a fonctionné en continu ou séquentiellement

2025	2024	2023	2022	2021
125 jours	110 jours	133 jours	72 jours	103 jours

Quantité déversement du Bassin de rétention de la Cézille et à l'entrée de la STEP m3

	2025	2024	2023	2022	2021
La Cézille	22'126	4'050	72'727	12'903	78'830
STEP	129'972	78'073	201'324	39'519	60'609

Habitants et Equivalents habitants EH raccordés (réévalués en 2021)

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Habitants	37'769	37'641	37'523	36'848	36'410	36'034	35'471
EH	5'746	5'746	5'746	5'743	5'743	5'968	5'968
Total	43'515	43'387	43'269	42'591	42'153	42'002	41'439

La révision des EH est effectuée tous les 5 ans.

Résultats des analyses

La DGE (La Direction générale de l'environnement) a procédé cette année à 12 analyses de contrôle.

Rendement en % - moyenne des 12 analyses	Normes	2025
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	90%	94%
Demande chimique en oxygène (DCO)	85%	90%
Phosphore total (Ptot)	95%	94%

Bilan énergétique

Production électrique de la STEP (kWh)

2025	2024	2023	2022	2021
831'971	908'844	883'056	877'264	885'680

Taux de couverture en électricité produite par la STEP (CCF)

2025	2024	2023	2022	2021
59.8 %	66.7 %	66.9 %	63.9 %	67.1 %

Total kWh utilisés à la STEP

2025	2024	2023	2022	2021
1'391'807	1'362'680	1'319'888	1'373'356	1'320'116

Biogaz

2025	2024	2023	2022	2021
480'000	516'103	488'709	484'411	505'735

Les déchets à ne pas jeter dans les toilettes



Jeter des déchets aux toilettes peut paraître un geste anodin. Et pourtant, les toilettes ne sont pas des poubelles ! Les conséquences de tels gestes peuvent être lourdes pour la station d'épuration.

Nous constatons quotidiennement à la station d'épuration, l'arrivée d'une quantité toujours plus importante de déchets en tout genre dans les eaux usées. En **2009**, nous retenons seulement **55 tonnes** de déchets alors qu'en **2025** nous en sommes à **134 tonnes**. Il est donc important de continuer à sensibiliser la population au tri et à l'élimination des différents déchets pour l'actuelle et future STEP.

Voici les déchets les plus fréquemment jetés à tort dans les toilettes :

- Les lingettes ;
- Les tampons et protections périodiques ;
- Les cotons-tiges ;
- Les cartons du rouleau de papier de toilette ;
- Les lames de rasoir ;
- Les médicaments ;

- Les préservatifs ; Les lentilles de contact et autres déchets plastiques
- La peinture et les produits toxiques ;
- Les huiles et graisses alimentaires ;
- La litière pour chat.

Conclusions

Nous espérons avoir permis aux membres du Conseil intercommunal de disposer d'un aperçu des préoccupations, des tâches incombant au comité de direction et au personnel de notre association.

Au chapitre des relations, l'esprit de collaboration, de confiance se perpétue entre le Conseil intercommunal et le Comité de direction. Il constitue le meilleur garant d'un travail positif pour le bien de la communauté.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président :  C. Marzer

Le secrétaire :  D. Gajani



Gland, le 2 avril 2026.